



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 097

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : Sylviane TOULON, David ROSENBLUM, Vincent THOMAS.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mme TOULON et M. VINCENT ne prennent pas part au vote.

FINANCES

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026
DE L'OMBRE A LA LUMIERE**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

| | |
|---|-----------------------|
| Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide | Pour : 25 |
| | Contre : 0 |
| | Abstention : 0 |

- D'accorder une subvention de 400 € à l'association « De l'ombre à la lumière » ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre